

Conditions Générales de Vente de CRÉASIX scomm – ORGANIZART.

1. Champ d'application – Acceptation

CRÉASIX scomm 4ème Rue 1A Zoning Industriel 6040 Jumet Belgique NE : 1032.507.491

Sauf stipulation contraire expresse et écrite, les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») s'appliquent à toutes les offres, devis, ventes de produits et prestations de services fournis par CRÉASIX scomm, sous l'enseigne organizart (ci-après « CRÉASIX »), tant en Belgique qu'à l'étranger.

Les activités couvertes incluent notamment :

communication, arts graphiques, impression, organisation d'événements, Horeca événementiel, prestations de services et intermédiation, conseil et formation, auto/mobilité, industriel et négoce, textile et objets promotionnels, artistique, audiovisuel et médias.

Toute commande, signature de devis, confirmation écrite ou paiement d'acompte vaut acceptation pleine, entière et sans réserve des présentes CGV.

Les conditions générales ou particulières du Client sont inopposables à CRÉASIX, sauf acceptation écrite préalable.

2. Prix – Devis – Commande

Les prix sont exprimés hors TVA et hors frais annexes (transport, assurances, droits, redevances, mise en service, sous-traitance spécialisée, etc.), sauf mention contraire.

Les devis sont valables 30 jours à compter de leur émission, sauf délai différent indiqué.

La commande devient ferme et définitive dès :

- signature du devis ou bon de commande,
- validation écrite (e-mail, accord électronique),
- et/ou paiement d'un acompte.

CRÉASIX se réserve le droit de refuser toute commande présentant un risque financier ou juridique.

3. Paiement – Retards – Frais

Sauf stipulation écrite contraire, les factures sont payables comptant, sans escompte, au siège de CRÉASIX.

Toute somme impayée à l'échéance produit, de plein droit et sans mise en demeure préalable :

Intérêts de retard au taux légal applicable aux transactions commerciales (loi du 2 août 2002).

Indemnité forfaitaire de 75 € pour frais de recouvrement.

Tous frais réels complémentaires (huissier, avocat, recouvrement externe).

Tout retard de paiement entraîne :

- la suspension immédiate des prestations en cours,
- l'exigibilité immédiate de toutes les factures ouvertes,
- la conservation des acomptes à titre d'indemnisation minimale.

Aucune compensation ou retenue ne peut être opérée sans accord écrit de CRÉASIX.

4. Délais – Livraison – Réception

Les délais sont indicatifs et peuvent varier en cas de force majeure, faits de tiers, ruptures d'approvisionnement, validations tardives ou modifications demandées par le Client.

Les risques sont transférés au Client à la remise au transporteur ou à l'enlèvement.

Toute réclamation doit être formulée par écrit dans les 8 jours calendrier suivant la livraison ou l'achèvement, sous peine de forclusion.

5. Prestations par domaine – Clauses spécifiques

5.1 Communication, impression, textile, objets promotionnels

Les BAT/épreuves validés font foi.

Les variations de rendu ou de couleur liées aux techniques ou supports ne constituent pas un défaut.

Les produits personnalisés ne sont ni repris ni échangés.

5.2 Services, intermédiation, conseil, formation

Les obligations de CRÉASIX sont des obligations de moyens.

5.3 Auto / mobilité

Les caractéristiques, garanties et conditions sont précisées au bon de commande.

Tout véhicule ou équipement n'est restitué qu'après paiement intégral.

5.4 Industriel / négoce

Les tolérances d'usage sont admises.

Les notices et consignes du fabricant priment.

5.5 Artistique, audiovisuel et média

Les droits concédés sont strictement définis au devis ou contrat spécifique.

5.6 Sous-traitance

CRÉASIX peut confier tout ou partie de l'exécution à des prestataires ou sous-traitants, sans que sa responsabilité n'en soit aggravée.

6. Organisation d'événements – Clause d'annulation spécifique

6.1 Champ d'application

La présente clause régit toute annulation, totale ou partielle, des prestations d'organisation d'événements professionnels, sportifs ou privés.

6.2 Principe général – Acomptes et réservations

Les acomptes, arrhes, frais de réservation ou montants minimums exigés par les prestataires ou sous-traitants sont non remboursables, sauf :

- stipulation contractuelle contraire,
- accord écrit explicite du prestataire,
- récupération effective par CRÉASIX.

CRÉASIX agit en qualité d'intermédiaire et coordinateur et n'est pas responsable des politiques d'annulation des tiers.

6.3 Annulation par le Client – Indemnités générales

Toute annulation doit être notifiée par écrit.

La date de réception fait foi.

- 90 jours : 20 % htva
- 90 à 60 jours : 40 % htva
- 60 à 30 jours : 60 % htva
- < 30 jours : 100 % htva

6.4 Annulations spécifiques par catégorie

1. Location de lieux

- Sauf stipulation contraire de Créasix scomm et confirmée par écrit
- 60 jours : frais engagés htva
- ≤ 60 jours : 100 % htva

2. Matériel Horeca & logistique

- Sauf stipulation contraire de Créasix scomm et confirmée par écrit
- 45 jours : 30 % htva
- 60-30 jours : 50 % htva
- < 30 jours : 100 % htva

3. prestations techniques

- Sauf stipulation contraire de Créasix scomm et confirmée par écrit
- 60 jours : 30 % htva
- 45-15 jours : 50 % htva
- < 15 jours : 100 % htva

4. Prestations artistiques

- Sauf stipulation contraire de Créasix scomm et confirmée par écrit
- 60 jours : 50 % htva
- ≤ 60 jours : 100 % htva

5. Locations de véhicules

- Sauf stipulation contraire de Créasix scomm et confirmée par écrit
- 30 jours : 30 % htva
- ≤ 30 jours : 100 % htva

6. Prestataires de services

- Sauf stipulation contraire de Créasix scomm et confirmée par écrit
- 21 jours : 30 % htva
- 21–7 jours : 60 % htva
- < 7 jours : 100 % htva
- Les acomptes restent acquis sauf restitution écrite acceptée par le prestataire concerné.

7. Force majeure – Définition et régime

7.1 Définition légale

Conformément à l'article 5.226 du Code civil belge, la force majeure est un événement :

- extérieur,
- imprévisible,
- irrésistible,
- rendant l'exécution impossible.

7.2 Cas reconnus

Décisions administratives, pandémies, catastrophes naturelles, attentats, grèves générales, défaillances critiques d'infrastructure, décès ou incapacité majeure non remplaçable.

7.3 Cas exclus

Difficultés financières, météo ordinaire, manque de participants, désaccord commercial, retard de paiement, absence remplaçable.

7.4 Procédure

Notification immédiate, justificatifs, démonstration de l'impossibilité et coopération loyale.

7.5 Effets

Suspension si temporaire

Résolution de plein droit si définitive

Les acomptes non récupérables restent dus.

8. Responsabilité – Assurances

La responsabilité de CRÉASIX est limitée au montant HT de la commande concernée.

Les dommages indirects sont exclus.

Le Client souscrit les assurances nécessaires.

9. Propriété intellectuelle

Tous droits restent la propriété exclusive de CRÉASIX jusqu'au paiement intégral et cession écrite expresse.

10. Données – Confidentialité

Les données sont traitées conformément à la législation applicable.

Les informations non publiques sont confidentielles.

11. Droit applicable – Juridiction

Les présentes CGV sont soumises au droit belge.

Les Tribunaux de Charleroi sont seuls compétents.

La nullité d'une clause n'affecte pas les autres.

12. Acceptation

Le Client reconnaît avoir pris connaissance des présentes CGV, les avoir comprises et les accepter sans réserve.